



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux citoyennes et citoyens de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 897-5-2026

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 AOÛT 2026, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 897-5-2026 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 897-2019 SUR LES LIMITES DE VITESSE DE CIRCULATION CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DANS LE BUT DE MODIFIER LA VITESSE PERMIS DE CERTAINES PORTIONS DE RUES.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 897-5-2026 ENTRE EN VIGUEUR LE 15 SEPTEMBRE 2026, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(RÈGLEMENT NUMÉRO 897-5-2026)**

JE, SOUSSIGNÉE ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE QUINXIÈME JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.**



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE